Accident matériel avec deux autres tiers

Par Marty13

Bonjour,

Hier à midi j'ai un accident de voiture causant des dommages matériels à deux voitures,

J'ai fait un contrôle alcoolémie j'avais 1,90g dans le sang,
Mon permis fait alors l'objet d'une rétention de 120h

J'ai également fait un test salivaire mais je n'ai pas eu le réponse sur sa positivité,

Est ce normal ?

Je rajoute que je n'ai pas fait de cellule de dégrisement et que la gendarmerie ne m'avait pas remis mon papier de rétention de permis, pensez vous que c'était en attente des résultats ?

Merci pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Le résultat du test ne doit pas encore être connu (on est le week-end et c'est l'été). Enfin bon, au vu du taux annoncé, si vous parlez de grammes par litre de sang (je n'ose pas suppose que ce sont des grammes par litre d'air expiré), il va être positif. A ce taux-là certains font des comas éthyliques. On est sur du délictuel.

Vous auriez dû avoir un avis de rétention. Pardon de poser la question, mais si vous étiez bien à 1,90 g/L de sang, vous l'avez peut-être égaré ? Vous ne deviez pas être au mieux de votre forme. Sinon, il faut le réclamer à la gendarmerie.

A titre informatif, l'assurance couvrira les dégâts causés aux victimes mais pas ceux de vôtre véhicule.

Votre permis va très probablement faire l'objet d'une suspension administrative, n'oubliez pas de la signaler à votre assureur (par courrier recommandé). Ne pas le faire pourrait être une cause de nullité du contrat lors d'un sinistre ultérieur (chose assez désagréable en cas d'accident corporel).

Par Marty13

Oui, je parlais bien de grammes par litre de sang,

J'ai aussi demandé par téléphone mon document de rétention ide permis il m'a été envoyé par mail d'ailleurs
, mais sur celui il n'y a que les cases alcoolémie qui sont notés et il y a aucune note sur le test salivaire positif.

Vont-il remplir les tests liés à la drogue ultérieurement ?

Donc les résultats du test salivaire vont tomber dans la semaine j'imagine ?

Sachant que je suis récidiviste à l'alcool (3 fois)
Mon permis a été annulé une première fois, je l'ai repassé et là je n'étais plus en probatoire.

Dois je m'attendre à une peine de prison ferme ?

Malgré ma situation, j'ai un travail, j'ai aucun autre fait marquant et je suis prêt à prendre des mesures drastiques afin de ne plus boire une seule goutte d'alcool, comme aller dans un centre de désintoxication..